

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20240216-2024-DM-019A-AU  
Date de télétransmission : 21/02/2024  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

*publié - Notifié le 21/02/2024*

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
Valérie HÉTUIN

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

*H. Hétuin*

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-019A  
du 16 février 2024**

**OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10).**

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du Cabinet BUK LAMENT-ROBILLOT - Avocats - Affaire commune de Goussainville c/SCI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Cabinet BUK LAMENT-ROBILLOT, Avocats, afin de représenter la Commune devant la Cour de Cassation, dans l'affaire SCI (infractions au Code de l'urbanisme et marchands de sommeil),

**DECIDE**

**Article 1 :** DE DESIGNER le Cabinet BUK LAMENT-ROBILLOT - Avocats - domicilié 52 rue de Copernic - 75116 PARIS, pour assurer la défense de la Commune devant la Cour de Cassation, dans l'affaire l'opposant à la SCI.

**Article 2 :** DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire,  
*Abdelaziz HAMIDA*  
Abdelaziz HAMIDA  
(95) - n° 01



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## Acte à classer

2024-DM-019A

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-21T15-45-50.01 ( MI251147173 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240216-2024-DM-019A-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation du Cabinet  
LAMENT-ROBILLOT - Avocats - Affaire commune de  Missainville  
c/SCI

Date de décision : 16/02/2024

**Certifié  
Conforme**

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 19.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/02/24 à 15:45

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 21/02/24 à 15:45

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 21/02/24 à 15:52